



Politique de santé et de sécurité

Purolator Inc. s'est engagée à assurer la sécurité et le bien-être général de tous ses employés et à améliorer continuellement son système de gestion de la santé et de la sécurité ainsi que son rendement. Purolator reconnaît sa responsabilité de protéger les employés des accidents et des maladies du travail et cette responsabilité aura préséance sur les objectifs d'exploitation. Nous nous engageons à consulter et à favoriser leur participation dans le cadre des initiatives du comité d'orientation en matière de santé et de sécurité et des comités de santé et sécurité au travail respectifs. En faisant participer les employés à l'élaboration de nos politiques et procédures en matière de santé et de sécurité, nous travaillerons ensemble pour créer un milieu de travail sécuritaire sur les plans physique et psychologique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique, Purolator reconnaît avoir les responsabilités suivantes :

1. Mettre en place et maintenir des normes, des procédures et des contrôles de gestion afin de veiller à ce que les risques liés à la santé et à la sécurité soient intégrés au processus décisionnel de l'entreprise.
2. Respecter ou surpasser les exigences légales applicables liées à la santé et à la sécurité et d'autres exigences pertinentes en la matière, y compris les règlements et les procédures de l'entreprise, en mettant en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité.
3. Déterminer, mettre en place et maintenir des objectifs, des cibles, des renseignements et des plans de santé et sécurité documentés.
4. Accroître les connaissances et la compréhension des questions et des contrôles de santé et de sécurité liés aux fonctions d'emploi à tous les niveaux de l'organisation.
5. Promouvoir la santé et la sécurité en mettant sur pied des comités de santé et sécurité ou en nommant des représentants en la matière pour tout ce qui a trait à la sensibilisation et à la prévention, de même qu'en enquêtant sur tous les incidents et toutes les conditions qui pourraient entraîner des incidents.
6. Effectuer l'entretien des installations et des dispositifs mécaniques afin de maintenir les plus hautes normes de sécurité raisonnables et d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire.
7. Effectuer des inspections continues en matière de santé et sécurité de nos opérations afin de trouver les problèmes et de combler les lacunes, le cas échéant.
8. Communiquer notre politique de santé et de sécurité à tous les employés et la mettre à la disposition du public et d'autres parties intéressées.
9. Veiller à ce que tous les entrepreneurs et les sous-traitants respectent la politique de santé et de sécurité de l'entreprise et les procédures connexes.

La mise en œuvre de la présente politique de santé et de sécurité est un objectif de gestion important dont la responsabilité incombe à tous les employés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Ferguson".

John Ferguson
Président et chef de la direction